

2026-2245045 Conseiller technique sportif auprès de la fédération française du sport adapté

Informations générales

Statut	Diffusée
Organisme de rattachement	Ministère des Sports
Date limite de candidature	08/05/2026

Description du poste

Zones géographiques	Europe
Pays	France
Régions	Auvergne-Rhône-Alpes
Départements	Allier (03)
Géolocalisation du poste	CREPS de Vichy
Lieu d'affectation (sans géolocalisation)	DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes
Versant	Fonction Publique de l'Etat
Catégorie	Catégorie A (cadre)
Nature de l'emploi	Emploi ouvert uniquement aux contractuels
Domaine / Métier	Animation, jeunesse et sports - Conseillère / Conseiller technique sportif
Statut du poste	Vacant
Intitulé du poste	Conseiller technique sportif auprès de la fédération française du sport adapté
Durée du contrat	1 an
Référence interne	CTN FFSA BOE - DRAJES AURA
Descriptif de l'employeur	<p>L'action de l'Etat sur le territoire est pilotée par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) rattachée au rectorat. Elle assure l'animation et la coordination des politiques publiques du sport. Elle est chargée de la mise en œuvre de certaines activités relatives à ces politiques publiques : politique nationale du sport professionnel et du sport de haut niveau (hors missions relevant des CREPS), politique de prévention et de lutte contre le dopage, politiques ministérielles relatives à la promotion, au développement, à l'organisation et à l'accès aux APS. En outre, elle est chargée de la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière de formation initiale et continue, elle recense les besoins de formation, organise les jurys relatifs aux diplômes, contrôle et évalue les organismes de formation.</p>

Descriptif du service

La fédération française du Sport Adapté (FFSA) est une fédération délégataire reconnue par le Ministère chargé des Sports. Sa mission est de promouvoir et organiser la pratique sportive des personnes en situation de handicap mental, psychique, ou présentant des troubles du spectre de l'autisme, en leur offrant des parcours adaptés, du loisir à la haute performance.

Elle regroupe 66 500 licenciés et 1 600 clubs, avec un budget annuel d'environ 5 millions d'euros. La Direction Technique Nationale est composée de 17 cadres CTS, tandis que l'équipe fédérale compte 25 ETP. Sur le territoire, on recense 75 emplois sportifs qualifiés (ESQ) et une centaine de salariés.

Organisée en 18 ligues et 94 comités départementaux, la FFSA détient la délégation pour 19 disciplines, dont 9 de haut niveau et 3 paralympiques. Elle organise chaque année plus de 3 000 événements sportifs, allant des activités motrices et loisirs à la pratique de haut niveau.

Les axes de son projet fédéral 2025-2029 :

- Affirmer son expertise en tant que fédération des parasports adaptés
- Encourager la pratique de toutes les personnes en situation de handicap relevant du Sport Adapté
- Accompagner chaque sportif à atteindre son excellence
- Contribuer à une société durable et inclusive

Description du poste

Fonction publique d'Etat

Poste de Conseiller(ère) Technique National(e) exerçant ses missions auprès de la fédération française du Sport Adapté **ouvert aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi par la voie contractuelle au titre du handicap sur le fondement de l'article L352-4 du code général de la fonction publique.**

Encadrement : Non

Aux côtés des élus fédéraux, le conseiller technique national est particulièrement en charge de la coordination du sport de haut-niveau, du pôle France et de l'équipe technique nationale de para natation adaptée.

Activités principales :

- Coordination et suivi du sport de haut-niveau
- Accompagnement des responsables de pôles France en parasport adapté
- Responsable du pôle France de para natation adaptée
- Responsable de l'équipe technique nationale para natation adaptée

Le poste est basé au CREPS de Vichy, avec des déplacements fréquents sur l'ensemble du territoire national. Une présence régulière au siège de la Fédération française du Sport Adapté (Paris) est par ailleurs indispensable.

Spécificités du poste : Horaires atypiques, disponibilité pour nécessité de service, nombreux déplacements internationaux et nationaux.

Conditions particulières
d'exercice

Autorité hiérarchique du Recteur/DRAJES de la région AURA

Autorité fonctionnelle de la directrice technique nationale

Relations de travail avec les interlocuteurs particuliers du champ du sport

Au-delà des droits et obligations concernant tout agent public, le cadre technique recruté devra respecter les dispositions du code de déontologie des CTS (transmis sur demande).

Le cadre technique sportif recruté devra être en possession d'une carte professionnelle d'éducateur sportif. La demande de carte professionnelle doit se faire via l'application EME.

Modalités liées au temps de travail : les personnels techniques et pédagogiques (fonctionnaires et agents contractuels), dont les CTS, ne sont pas soumis à un décompte horaire du temps de travail, mais à un forfait annuel. La nature de leurs missions, soumise à des horaires atypiques, justifie une large autonomie dans l'organisation de leur travail. Ils ne sont donc pas éligibles au télétravail au sens du décret 2016-151 du 11/2/2016, et de l'accord-cadre du 12 juin 2023 concernant le déploiement du télétravail au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au ministère chargé des sports

Descriptif du profil recherché

Savoirs

Expertise dans le management et la gestion d'équipe et de projets sportifs complexes

Expertise dans le pilotage des projets de haut niveau, des projets parasportifs adaptés

Connaissance de l'environnement institutionnel et administratif du sport et du sport de haut niveau en France

Connaissance de l'environnement et des spécificités des personnes en situation de handicap présentant des troubles psychiques ou du neurodéveloppement

Connaissance de l'éligibilité, de la classification, de l'organisation parasportive adaptée et paralympique, en France et à l'international

Savoirs faire

Maîtriser les enjeux du sport de haut niveau, notamment dans le champ du parasport adapté

Mobiliser et manager une équipe d'acteurs pluridisciplinaires dans un projet complexe : repérer, gérer et évaluer les compétences

Produire et partager des référentiels, des outils de planification et d'évaluation des projets, des budgets

Contribuer à des projets de recherche et de formation

Savoir gérer plusieurs projets simultanément

Savoir analyser, synthétiser, rendre compte

Savoir gérer les imprévus et prendre des décisions en situation de crise

Savoirs être

Faire preuve de leadership

Faire preuve de diplomatie et de médiation

Faire preuve de maîtrise de soi, avoir le sens de l'écoute et du dialogue

Faire preuve de perspicacité, d'adaptabilité et de créativité

Faire preuve d'un esprit de coopération, d'enthousiasme et d'ouverture

Expérience professionnelle

Expérience significative dans le champ du parasport adapté

Expérience significative dans le sport de haut niveau serait un atout

Expérience réussie dans le management d'équipe et la conduite de projets complexes

Conditions à remplir :

- Appartenir à l'une des catégories de bénéficiaire de l'obligation d'emploi mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail

- Posséder la nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen,

- Jouir de ses droits civiques, - n'ayant pas subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,

- Ne pas être concernés par des limitations d'aptitudes, incompatibles avec les dispositions énoncées dans le statut du corps d'accueil de professeur de sport ;

- Ne pas avoir la qualité de fonctionnaire.

Conditions de diplômes : conditions identiques à l'accès au concours externe du professorat de sport (catégorie A) :

Etre titulaire d'une licence ou d'un diplôme classé au moins au niveau 6 en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

Sont admis en équivalence :

le brevet d'État d'éducateur sportif du deuxième degré,

le diplôme de guide de haute montagne,

le diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "performance sportive".

Temps plein Oui

Informations complémentaires

Informations complémentaires

Poste de Conseiller(ère) Technique National(e) exerçant ses missions auprès de la fédération française du sport adapté, **ouvert aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi par la voie contractuelle au titre du handicap sur le fondement de l'article L352-4 du code général de la fonction publique.**

Le dossier de candidature devra être composé de :

- CV

- Lettre de motivation, datée et signée, comportant vos coordonnées et indiquant la nature du recrutement

- Notification RQTH/BOE en cours de validité

- Copie des diplômes ainsi que l'équivalence en cas de diplômes obtenus à l'étranger (se référer au décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplôme requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique)

- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport (en cours de validité)

Après avoir été dûment complété, il devra être adressé, par mail uniquement, à Monsieur le Directeur des Sports : ds-cts-recrutement@sports.gouv.fr

Des informations complémentaires peuvent être sollicitées auprès de Mme Laure DUGACHARD (DTN) : laure.dugachard@sportadapte.fr / 06.63.42.14.84

Calendrier :

- Date d'ouverture des inscriptions : 9/4/2026
- Date limite de dépôt des candidatures : 8/5/2026
- Dates des entretiens de sélection : du 1er au 5 juin 2026
- Date des résultats : 15/6/2026
- Date d'affectation : 1/9/2026

Fondement juridique du recrutement

Textes de référence :

- Fondements du recrutement : Article L352-4 du code général de la fonction publique et articles R352-5 à R352-36 du code général de la fonction publique relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.
- Décret n°85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport
- Article R352-8 du code général de la fonction publique relatif à l'équivalence de diplôme

Demandeur

Date de vacance de l'emploi	01/09/2026
Mail à qui adresser les candidatures (bouton postuler)	ds-cts-recrutement@sports.gouv.fr
Contact 1	laure.dugachard@sportadapte.fr
Contact 2	agathe.barbieux@sports.gouv.fr

Suivi RH

Suivi par	Agathe BARBIEUX
Date de début de publication par défaut	09/04/2026
Date de fin de publication par défaut	08/05/2026